

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

ÉTUDES PRÉALABLES À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

RÉUNION PUBLIQUE LA PAULINE

PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA PAULINE

SYNTHÈSE

VERSION 0 DU 16/12/2020

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :



DATE ET LIEU

08/12/2020	visio-conférence
------------	------------------

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 51 personnes (hors SNCF Réseau et prestataires)

INTERVENANTS

Jean-Marc ILLES	SNCF Réseau – Directeur régional adjoint – Chef de mission LNPCA
Philippe HOLSTEIN	SNCF Gares & Connexions – Direction des grands projets
Nicolas GUYOT	SNCF Réseau – Mission LNPCA - Directeur des études
Alain PREA	SNCF Réseau – Mission LNPCA - Responsable territorial Var

Après la présentation des intervenants et des consignes de réunion à distance, la réunion publique s'est déroulée en quatre temps :

- Intervention de Philippe Quevremont, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public, qui rappelle son indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage et son rôle qui consiste à veiller à la bonne information et participation du public. Il indique que les participants sont invités à utiliser le tchat pour poser des questions et à aller déposer leurs avis ou contributions sur le site internet du projet.
- Présentation par Jean-Marc Illes, chef de Mission LNPCA, des objectifs et du cadre de la concertation, des objectifs du projet de la gare de la Pauline, des 3 scénarios d'aménagement du Pôle d'échanges multimodal et enfin de la comparaison entre ces 3 scénarios d'implantation.
- Échanges avec les participants.
- Clôture de la réunion par :
 - Philippe Quevremont qui souligne la maîtrise collective de cette première réunion en numérique ayant permis aux participants de demander des informations et d'adresser leurs prises de position. Il précise que la fluidité des échanges entre la prise de parole orale et celle liée au tchat pourra être améliorée et précise aux participants qu'ils peuvent faire part de leurs avis et contributions sur le site du projet jusqu'au 20 décembre 2020.
 - Jean-Marc Illes qui remercie les participants pour ces échanges collectifs et la qualité des interventions.

Le support de présentation et le verbatim de la réunion sont disponibles sur le site internet <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/>.

PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DES ÉCHANGES

Les 17 interventions (orales et écrites via le tchat) ont majoritairement porté sur les fonctionnalités du projet et les modalités de stationnement pour les voitures et vélo.

- Précisions sur les fonctionnalités du projet (8 expressions de participants)
- Précisions sur les stationnements voiture et vélo (7 expressions de participants)
- Précisions sur le foncier (4 expressions de participants)
- Soutien et/ou éléments favorables au scénario 1 d'aménagement du pôle d'échanges (PEM) de La Pauline (3 expressions de participants)
- Soutien et/ou éléments favorables au scénario 2 d'aménagement du PEM de La Pauline (2 expressions de participants)
- Soutien et/ou éléments favorables au scénario 3 d'aménagement du PEM de La Pauline (1 expression de participant)
- Élément défavorable au projet LNPCA dans sa globalité (1 expression de participant)

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

- + Les demandes de précisions sur les fonctionnalités du projet portent sur :
 - La création d'une troisième voie de circulation
 - SNCF Réseau indique que des retours d'expérience sur les 3^{èmes} voies sur le territoire émergent progressivement entre Marseille et Aubagne ou entre Antibes et Cagnes-sur-Mer par exemple. Leur fonctionnement est très complexe et possède des contraintes notamment le doublement des trains.
 - SNCF précise que cette thématique pourra être abordée dans des permanences, le sujet étant très technique.
 - Le choix du terrier pour la bifurcation vers Hyères qui peut causer des problèmes d'inondation
 - SNCF Réseau indique que la solution du terrier est la solution privilégiée car elle permet d'éviter du bâti concerné sur le secteur. La question des inondations sera gérée par un cuvelage et également par un système innovant de capteur de niveau d'eau qui agit directement sur la signalisation en bloquant les trains ou en les ralentissant pour éviter un risque majeur.
 - Les investissements à réaliser pour la création d'un sillon TER qui soit distinct, des deux autres pour faire la portion Toulon-Les Arcs et qui desservirait toutes les gares entre Carnoules et Les Arcs dans l'hypothèse où le terminus à St-Cyr-sur-Mer serait choisi
 - SNCF Réseau indique qu'entre La Garde et La Pauline une 3^{ème} voie ne serait pas utile. Tous les scénarios prévus d'alternat ne servent pas à gérer les doubléments. Sur la liaison entre La Pauline et La Crau, cela aurait plus de sens mais impacterait beaucoup la commune de La Crau (emprise foncière).
 - Les investissements à réaliser pour rendre possible un cadencement de 15 minutes pour les TER de la navette Carnoules / St-Cyr-sur-Mer
 - SNCF Réseau précise que ces gares ont une fréquentation 5 à 10 fois supérieure en fréquentation à celle de La Pauline.
 - SNCF Réseau indique qu'il existe également une difficulté structurelle lors de la construction d'horaires 5 ou 10 ans à l'avance. Au moment de la construction finale des horaires journaliers, des solutions pourront être optimisées notamment dans les périodes où les trains rapides ne circulent pas tous.
 - SNCF Réseau indique que la solution de créer une mission spéciale Toulon-Les Arcs est envisageable avec un certain coût en matière d'investissement et des kilomètres de TER supplémentaires.
 - La prise en compte des modes actifs dans l'aménagement de la gare de La Pauline

- SNCF Réseau souligne sa volonté de travailler en cohérence avec les autres projets métropolitains notamment pour les schémas de pistes cyclables.
- La Métropole Toulon Provence Méditerranée indique qu'elle souhaite favoriser les mobilités douces en lien avec l'évolution de la gare de La Pauline en renforçant les lignes de transports en commun quelque soit le scénario retenu au final. Les différents modes doux et le bus à haut niveau de service seront renforcés dans le secteur pour répondre aux besoins des entreprises et de l'université qui constituent un vivier important de personnes pouvant souhaiter accéder à la gare et aux activités à proximité de celle-ci.
- SNCF Réseau précise que les partenaires sont convaincus de la complémentarité entre les différents modes de transport.
- La continuité du projet de transport collectif en site propre de Toulon jusqu'à l'université vers la gare de La Pauline
 - La Métropole Toulon Provence Méditerranée indique que l'objectif est que les lignes de transport commun arrivent au plus près du Pôle d'échanges multimodal. L'évolution des transports commun s'adaptera au scénario choisi pour remplir cet objectif.
 - La Métropole Toulon Provence Méditerranée précise que pour le BHNS, la ligne actuelle n'a pas fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique jusqu'à la gare de La Pauline, pour autant cette question méritera d'être posée et ajustée pour la suite.
- La création d'une piste cyclable entre La Crau et La Pauline
 - SNCF Réseau indique que lors d'une précédente rencontre, M. le maire de La Crau semblait favorable au développement de moyens de transports doux dont la création d'une piste cyclable.

+ Les demandes de précisions sur les stationnements voiture et vélo portent sur :

- Le positionnement des places de parking pour les voitures et des places de stationnement pour les vélos, situés uniquement côté ouest
 - SNCF Réseau indique que l'objectif est de concentrer toutes les fonctionnalités multimodales côté ouest tout en positionnant un dépose-minute également côté est afin de simplifier la connexion pour les personnes allant ou venant de La Crau.
- Le nombre de places de parking qui paraît faible (200) par rapport au nombre de passagers attendus
 - SNCF Réseau indique que le nombre de place a été estimé d'après des études prévisionnelles de dimensionnement du besoin qui est de l'ordre de 180 places à l'horizon 2035.
 - SNCF Réseau précise que dans les études socioéconomiques et les enquêtes, il apparaît que la gare a une forte puissance d'attractivité pour les modes doux pouvant entraîner une baisse de l'utilisation du véhicule particulier. Ceci explique ce dimensionnement des places de parkings à 200 places.

- La desserte de la gare de La Pauline par des TGV
 - SNCF Réseau indique que des TGV circuleront dans la gare de La Pauline pour accomplir leurs trajets mais qu'il n'y aura pas d'arrêt TGV.
- L'accessibilité aux parcs à vélos sécurisés réservés aux abonnés
 - SNCF Réseau indique qu'une réflexion est en cours avec le Conseil Régional sur ce sujet afin de répondre aux différents usages du vélo et de proposer de nouveaux services (maison du vélo, atelier de réparation...).
 - SNCF Réseau précise que d'autres solutions ont été expérimentées par exemple à la gare de Nîmes-Pont-du-Gard avec des box vélos accessibles facilement au tarif de 2€ par mois même sans abonnement. Ce type de solutions pourrait être envisagé et adapté à la gare de La Pauline.
- Les études menées pour dimensionner la taille des parkings automobile
 - SNCF Réseau précise que le dimensionnement est étudié avec précision intégrant des études de trafics et de rabattement. La Garde évolue moins fortement que La Pauline notamment avec la nouvelle gare de Sainte Musse, la zone de chalandise va se déplacer ce qui peut expliquer des prévisions moins importantes.
- L'intégration d'ombrières ou de panneaux photovoltaïques sur tout ou partie des parkings de la gare de La Pauline dans les 3 scénarios
 - SNCF Réseau indique que le principe pour tous les scénarii est de développer des ombrières de façon systématique et de réfléchir à l'insertion paysagère de ces dernières.
- La gratuité des parkings
 - SNCF Réseau précise que cette question sera abordée avec les partenaires dans la suite du projet et qu'elle dépendra du niveau de service des parkings (surveillance ou non, ...).

+ Les demandes de précisions sur le foncier portent sur :

- Le rétablissement de l'avenue Augias selon les scénarii
 - SNCF Réseau précise que le rétablissement de l'avenue Augias est le même quel que soit le scénario.
- Les opérations de préemption
 - SNCF Réseau indique que ces procédures auront lieu après la Déclaration d'Utilité Publique. Tout d'abord, il y aura une phase de choix du scénario avec le Comité de Pilotage et avec le Ministre des Transports. Ce scénario sera présenté en enquête publique avec un commissaire enquêteur. Si l'avis est positif, après la Déclaration d'Utilité Publique, les enquêtes parcellaires seront enclenchées ainsi que les achats à l'amiable ou éventuellement l'acquisition de terrains.
 - SNCF Réseau précise que ces procédures ne seront pas enclenchées avant la

DUP.

- La possibilité pour les collectivités d'acquérir du foncier autour du Pôle d'échanges multimodal
 - La Métropole Toulon Provence Var Méditerranée indique que cette décision sera prise une fois le scénario retenu afin d'optimiser au maximum l'espace.
- Les contacts menés avec l'entreprise FABEMI
 - SNCF Réseau indique que l'entreprise FABEMI a été contactée via son propriétaire qui est informé de la situation.
- + Les participants qui expriment leur soutien au scénario 1 d'aménagement de la gare de La Pauline le justifient par les raisons suivantes :
 - Le développement de ce projet pour l'attractivité de la métropole sur un axe ferroviaire ainsi que le maintien (sans impact foncier) et le développement économique du secteur.
 - Un impact moins fort sur le foncier (dont l'Auberge Provençale qui semble impactée)
 - SNCF Réseau précise qu'il n'y a pas d'acquisition foncière quelque que soit le scénario au niveau de l'Auberge Provençale.
 - Une gare biface accessible par l'ouest et par l'est pour les vélos
- + Les participants qui expriment leur soutien au scénario 2 d'aménagement de la gare de La Pauline le justifient pour les raisons suivantes :
 - Une situation qui permet une meilleure intermodalité, plus tournée vers son environnement et son insertion urbaine avec un passage biface entre l'est et l'ouest
 - Un positionnement plus accessible si l'entreprise Fabemi peut être déplacée et le surcoût rendu possible
- + Les participants qui expriment leur soutien au scénario 3 d'aménagement de la gare de La Pauline le justifient pour les raisons suivantes :
 - Un scénario plus ambitieux avec une jonction cohérente avec la rue Becquerel et un positionnement moins enclavé
- + Un participant exprime ses regrets sur le fait que le projet de PEM de la Pauline soit intégré au projet de la LNPCA anciennement LGV PACA.
 - SNCF Réseau indique que la concertation actuelle porte sur les phases 1 et 2 de la LNPCA. C'est le projet qui va aller en enquête publique et sur lequel il est demandé aux participants de se prononcer.
 - SNCF Réseau précise que c'est un projet local au service du territoire pour aboutir à un meilleur transport de proximité.

SNCF Réseau
Direction territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mission LNPCA
Les Docks – Atrium 10.5
10 Place de la Joliette - BP 85404
13567 MARSEILLE CEDEX 02

